

---

PANAMA – Réunion conjointe GAC et ccNSO (1 sur 2)

Mardi 26 juin 2018 – 14h00 à 15h00 EST

ICANN62 | Panama City, Panama

NON IDENTIFIE: Je veux mettre l’accent sur quelque chose que nous ferons jeudi. Jeudi il y aura une nouvelle séance de la ccNSO. Eva a proposé gentiment et généreusement de parler de la liste ISO 3166 pendant une trentaine de minutes.

KATRINA SATAKI : C’est un vrai plaisir comme toujours d’être ici parmi vous. Je m’appelle Katrina Sasaki, je suis la présidente du conseil de la ccNSO. Comme cela a été le cas pendant les réunions précédentes, il est parfois difficile de savoir clairement ce qu’est un ccTLD, quelles sont les régulations et les réglementations qui les régissent et comment sont établies les politiques, et d’autres questions qui les concernent.

Nous avons eu donc cette idée de ce qu’est un ccTLD pour vous expliquer donc que pour le cas des ccTLD il n’y a pas de solutions universelles qui puissent convenir à tous.

Vous savez que TLD est l’acronyme des noms de domaine de premier niveau. Et vous savez qu’il y a deux types de TLD.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Il ne faut pas avancer aussi vite. Voilà.

Il y a les ccTLD, à savoir les noms de domaine de premier niveau à code de pays, et les gTLD, les noms de domaine de premier niveau génériques.

Au point de vue technique, c'est la même chose, mais les différences concernent la manière d'établir les politiques.

Ces rapports entre les ccTLD et l'ICANN, ces rapports-là sont complètement différents par rapport aux rapports entre les gTLD et l'ICANN.

Donc qu'est-ce qu'un ccTLD ? Bien sûr, ces données sont très générales, c'est un nom de domaine de premier niveau, avec un nom de pays. C'est un nom de domaine de premier niveau à deux caractères qui a été spécifiquement conçu pour un pays, pour un État souverain ou un territoire autonome, pour qu'il soit utilisé au service de la communauté locale.

Les ccTLD sont pris dans la liste ISO 3166, un code de pays Alfa 2.

Voyons un peu... Ceci est peut-être un peu technique pour le comprendre, mais ces codes à deux lettres viennent d'une liste spécifique, définie dans ce document.

Nous aurons jeudi une autre séance où nous aborderons la question des codes pays, le code des pays, et de la manière dont

---

ils sont gérés. Si cela vous intéresse, veuillez venir pour la séance de jeudi et vous aurez davantage d'informations.

Les ccTLD sont gérés et exploités au niveau local de manière générale. Mais ce n'est pas une règle établie. Des situations peuvent être variables. L'objectif général est de fournir un service à la communauté internet locale.

C'est pourquoi ils travaillent de manière habituelle pour les habitants du pays où ils sont établis. Et ils établissent leur propre politique. Un ccTLD peut décider que dans le cas d'une controverse sur un nom de domaine, cela devrait être résolu au niveau local, d'autres ccTLD pourraient avoir recours aux UDPR.

Ils peuvent donc avoir des politiques propres, ou adopter d'autres mécanismes.

Bien sûr, les ccTLD doivent être compétents au niveau technique pour que l'infrastructure soit dument gérée et que tout fonctionne comme il faut.

Les modèles de gouvernance peuvent être aussi différents. Il peut s'agir de compagnies du domaine privé, des gouvernements, mais pour la plupart les ccTLD, d'une manière générale, sont des organisations à but non lucratif.

Les modèles d'enregistrement peuvent être différents aussi. Vous pouvez avoir un modèle registre bureau d'enregistrement.

---

Parfois les ccTLD acceptent des enregistrements directs, c'est-à-dire ces ccTLD est disons exploité par le bureau d'enregistrement, et parfois vous avez des modèles mixtes. Parfois ces ccTLD sont gérés ou exploités par les bureaux d'enregistrement, ou ils peuvent avoir un modèle de gestion mixte.

Il peut avoir aussi des variantes dans la gestion. C'est l'organisation qui détermine la politique et les modes d'enregistrement. Parfois cela est différent, un organisme établit la politique, et il y en a un autre qui s'assure de l'expertise technique, de la capacité technique et gère le back-end technique de l'équipe. Et parfois les ccTLD externalisent cette question d'enregistrement avec une autre entité.

Si nous parlons des politiques, d'une manière générale la politique locale reflète les structures juridiques, et les lois applicables dans le pays ou sur le territoire en question.

Bien sûr, on tient compte de la culture et des coutumes locales. Nous aurions par exemple l'exemple du WHOIS. Nous n'allons pas aborder la question du RGPD, mais la manière d'accéder au WHOIS, ce qui peut être considéré ou consulté dans le WHOIS et les résultats qui sont obtenus dans la consultation du WHOIS, tout cela est défini selon les règles ou la législation, les lois locales.

---

Comme vous le savez, l'ICANN a défini ses 5 régions géographiques, et les ccTLD sont représentés aussi par des organisations régionales constituées par les registres des ccTLD dans les régions respectives. Il y a parfois des registres d'autres régions qui viennent se joindre à ces organisations régionales.

À l'heure actuelle, il y a 4 organisations régionales très fortes vraiment, AFTLD pour la région africaine, APTLD pour l'Asie pacifique, Center pour tout ce qui est l'Europe, et LACTLD pour la région d'Amérique Latine et des Caraïbes.

C'est la plateforme donc où l'on peut partager l'information sur différents thèmes tels que le marketing, des questions juridiques ou techniques ou administratives ou autre. Et ces différentes régions et ces organismes travaillent en coopération aussi.

Dans la ccNSO, nous avons une plateforme mondiale, l'organisation régionale couvre un territoire régional. La ccNSO a été par et pour les ccTLD pour répondre à leurs besoins à l'échelle mondiale. À l'heure actuelle il y a 165 membres jusqu'en juin de cette année. Vous pouvez voir sur l'image comment sont distribués les membres de la ccNSO dans les différentes régions.

Je dois dire que tous les ccTLD ne sont pas membres de la ccNSO. C'est un commentaire. Et en plus, tous les ccTLD ne sont pas non plus nécessairement membres des organisations

---

régionales. Et ceux qui sont des membres des organisations régionales ne sont pas nécessairement membres de la ccNSO.

Nous ne pouvons pas dire que tous les ccTLD soient concernés d'une manière ou d'une autre dans le travail ou dans le partage de l'information. Cependant, il y a bien sûr des occasions de se faire, et c'est une très bonne chose que les ccTLD participent au niveau régional dans les organisations régionales et dans la ccNSO pour pouvoir apprendre les uns des autres.

Dans la prochaine maintenant, pourriez-vous avancer s'il vous plait à la prochaine diapo, parce qu'il semblerait bien que le titre... Non, voilà... Non. Alors, voilà.

Que font les membres de la ccNSO ? Pourquoi avons-nous établi cette organisation ?

Bien, ils élisent le conseil, je vous raconterai ça dans la prochaine diapo. Donc ils élisent le conseil, ils sélectionnent deux membres du conseil d'administration, ils votent à propos des politiques et des résolutions du conseil, et ils participent à des groupes de travail.

Ils ne doivent pas être membres de la ccNSO pour pouvoir participer aux groupes de travail. C'est-à-dire, tous les ccTLD sont les bienvenus pour qu'ils puissent participer indépendamment du fait qu'ils aient adhéré ou pas à la ccNSO.

---

Ils peuvent suggérer des thèmes, et ils peuvent déterminer aussi, faire partie de la détermination de l'ordre du jour dans les réunions du groupe pour s'assurer que les thèmes étant importants pour les ccTLD soient discutés.

Dans la prochaine diapo, nous allons parler de la ccNSO et son conseil. Nous avons dans chaque région 3 conseillers. Ces conseillers sont élus par les ccTLD de la région en question, et ils doivent être membres de la ccNSO. Nous avons aussi 3 conseillers nommés par le comité de nomination.

En plus de ces 4 organisations régionales dont je vous parlais tout à l'heure, ils désignent aussi des observateurs pour le conseil de la ccNSO. C'est-à-dire ils partagent aussi l'information avec le conseil et ils peuvent présenter ou fournir des informations pour les membres de la ccNSO.

Les deux principaux rôles du conseil sont les suivants. Le premier: le conseil joue un rôle administratif. Sa tâche principale est de garantir ou d'assurer les opérations de la ccNSO au quotidien. Le conseil représente aussi les membres.

Bien sûr, il faut d'abord obtenir l'opinion de la communauté, et ensuite il représente les membres au niveau mondial.

La prochaine diapo, qui est la dernière, je vous avais dit que l'introduction serait très brève.

---

Alors qu'est-ce que les ccTLD obtiennent de l'ICANN ? En premier lieu il y a la fonction de l'IANA. Nous sommes les clients directs de la PTI. Et il y a aussi cette appartenance à la ccNSO au niveau mondial.

Les ccTLD contribuent au point de vue financier à l'ICANN, c'est une contribution volontaire. Et parfois, les ccTLD envoient des lettres ou échangent des lettres avec l'ICANN, et ils passent des contrats. Et il y a parfois des rapports qui ne sont pas établis de manière formelle. Comme vous pouvez le voir, il y a différentes approches pour l'exploitation et la gestion des ccTLD. C'est pourquoi je vous disais qu'il n'y a pas de solution universelle couvrant tous les cas.

Lorsqu'on parle des ccTLD, il faut que vous teniez compte de ce que je viens de vous dire. Nous devons respecter les lois locales. Nous travaillons sous nos propres politiques, mais nous sommes ici pour parler avec vous, pour partager avec vous et pour apprendre les uns des autres.

Les ccTLD, dans les ccTLD, on peut voir apparaître de nouveaux pays, et de nouveaux codes de pays peuvent être attribués. Mais il y a parfois des pays qui cessent d'exister, et dans ces cas là, il faut que nous décidions de ce qui est fait de ces noms de domaine de premier niveau de code pays.



---

Je vais donc maintenant demander à Steven qui est le président de notre groupe de travail sur les PDP de faire une petite publicité de ce que nous faisons dans ce groupe de travail, et qu'il nous raconte un petit peu plus de ce que nous faisons ;

Je m'arrête ici et je cède la parole à Steven.

STEPHEN:

Je suis membre du conseil de la ccNSO de la région de l'Amérique du Nord. Comme Katrina le disait, je suis le président du groupe de travail sur le processus d'élaboration des politiques pour le retrait de ccTLD.

Comme la présentation de Katrina a permis de la savoir, les codes à deux lettres constituant les ccTLD procèdent de liste de l'ISO 3166 établie à son tour pour l'ISOC, par une cartographie des noms des pays et territoires avec des codes à deux et à trois lettres.

Parce que les pays changent et les noms de pays changent. Et parfois les pays sont sous-divisés, en plusieurs autres pays. Voilà pourquoi la liste n'est pas une liste fermée.

Ce sur quoi nous travaillons dans ce groupe de travail sur le PDP concerne la manière de gérer au point de vue politique la situation où un nom de domaine de premier niveau de code pays ayant un code dans la liste 3166, parce que les pays qui lui

---

avaient donné naissance a changé, ou parce qu'il n'existe plus, et ainsi de suite.

Et ce travail est basé sur des PDP, sur des initiatives de PDP préalables faites par la ccNSO.

Il s'agit peut-être de la 3e ou de la 4e tentative. La précédente concernait le cadre d'interprétation pour l'établissement des politiques de l'ISO 3159. Comment ce la doit être interprété par l'ICANN et pour l'IANA, pour voir comment gérer des situations où les ccTLD, à l'époque où les ccTLD, certains ccTLD existaient.

Et pour cela, le groupe de travail a des représentants du GAC qui ont fourni des informations très utiles.

Dans ce groupe de travail que je préside en ce moment, nous passons de la phase de l'analyse comparative et de la documentation utilisée par le passé à l'élaboration de politiques.

Pour le moment nous n'avons pas de membres du GAC qui soit concerné de manière active dans ce groupe de travail. Nous aimerions vraiment en avoir un au moins, et le mieux ce serait d'en avoir deux. Deux membres du GAC qui participent au moins en tant qu'observateurs pour que vous soyez informé de ce qui arrive, et pour que...

---

Enfin, moi j'ai eu une conversation avec l'un de vos collègues, avec [Karol Douglas], je ne sais pas si elle est là, je l'ai vue dans les couloirs. Elle se porterait volontaire apparemment pour ce faire.

Mais si nous pouvions avoir un second volontaire, ce serait vraiment une très bonne chose.

Nous allons donc avoir une réunion en face à face jeudi matin, au troisième étage de l'hôtel Radisson, je vous invite à venir, et dans la période intersessions, donc entre deux réunions de l'ICANN, nous avons des téléconférences toutes les deux semaines. Nous modifions l'horaire de ces téléconférences pour que tous les membres puissent participer et pouvoir se plaire à se lever de très bonne heure, ou travailler au beau milieu de la nuit.

Et si vous avez des questions, je me ferai un plaisir d'y répondre.

Nous disons encore une fois, nous serions très heureux d'avoir des membres du GAC qui participent dans notre travail, ne serait-ce que comme observateurs, dans la mesure du possible.

KATRINA SATAKI:

Merci Stephen. Est-ce que vous avez des questions sur le travail de la ccNSO et le groupe de travail présidé par Stephen? L'Indonésie s'il vous plait.

INDONESIE:

Je sais très peu de choses à propos de la ccNSO. Le domaine à deux caractères est différent dans mon pays. C'est-à-dire les deux caractères sont attribués à un pays, et ils représentent ce pays, c'est-à-dire.ID pour l'Indonésie ou .US pour les États-Unis. Alors que se passe-t-il avec .IO ?Est-ce que cela est attribué au gouvernement britannique ou à la communauté de l'Océan Indien ?

KATRINA SATAKI:

Merci beaucoup de cette question que vous venez de poser. En premier lieu, il s'agit de codes à deux caractères qui sont sur la liste ISO. Tous les codes ne sont pas assignés ou attribués à un pays ou à un territoire. Ils ne sont pas très nombreux, mais il y en a qui n'ont pas été attribué.

Mais l'ICANN ne décide jamais de l'attribution d'un code ou pas. Ce code doit figurer sur la liste. Pour ce qui est de la liste, et sur la manière d'attribuer ces codes, vous aurez davantage d'informations jeudi.

Je crois que nous devons peut-être reporter la réponse à cette question jusqu'à la séance de jeudi. Mais je vous demande de venir dans cette séance, parce que ce sera vraiment une séance très intéressante, et nous permettra d'apprendre beaucoup de

---

choses. Cela vous donnera davantage de connaissances dans le monde des codes et pour l'attribution de ces codes.

Ce n'est pas l'ICANN apparemment qui décide de l'exploitant du code. C'est quelque chose qui est en quelque sorte déjà connu. Ceux qui sont responsables du territoire sont donc... Les responsables de ce territoire sont ceux qui reçoivent ce service.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. Mais je vous dirai qu'il vaut mieux attendre jusqu'à jeudi pour pouvoir répondre de manière plus claire à cette question.

S'il n'y a pas d'autres questions, passons au deuxième point de notre ordre du jour qui concerne les noms de pays et de territoires. Je vais demander à Annabeth Lange, de .NO - la Norvège – de prendre la parole.

Elle travaille dans la piste de travail numéro 5 qui travaille donc sur les noms de pays et de territoire. Je vais lui passer la parole pour qu'elle vous raconte un petit peu où ils en sont dans leur travail du groupe de la piste de travail.

ANNABETH LANGE:

Bonjour, je suis Annebeth Lange, je suis une des coprésidentes de la piste de travail numéro 5. C'est un sous-groupe du groupe de travail pour des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Olga Cavalli, représentante du GAC, Martine

---

Sutton de la GNSO, et Javier Rua représentent l'ALAC. Nous sommes tous les 4 coprésidents du groupe, et nous cherchons à trouver des solutions afin d'améliorer la prévisibilité et atténuer les conflits pour la prochaine série des noms géographiques.

Il s'agit d'un processus qui a été long. Comme vous le savez nous avons commencé il y a quelques années, il y a longtemps, j'étais représentante du GAC à l'époque. Il s'est passé beaucoup de temps. Et il y a eu des points de vue divergents pendant très longtemps.

Pour nous, en tant que ccTLD, nos inquiétudes concernent notamment la façon dont on utilise les noms de pays et de territoires.

Ces discussions ont commencé avec une étude travail où le GAC a été représenté, ainsi que d'autres SO et AC. Ce groupe de travail a abouti à un groupe de travail intercommunautaire, et maintenant nous appartenons à ce groupe de travail sur les séries ultérieures.

Et c'est la seule piste de travail, dans ce processus, qui a des coprésidents représentant chacun des domaines. Cela est très utile car le but est d'éviter les problèmes qu'on a pu rencontrer dans la série précédente. Jusqu'à ce que l'on arrive à un nouveau guide de candidatures en 2020.

---

L'idée donc c'est de trouver des solutions avant de continuer à avancer.

À ce stade, je suis sûr que vous avez entendu parler de tout cela avant. Nous avons eu une réunion du groupe de travail où nous nous sommes concentrés sur les problèmes les plus controversés. Nous avons le sentiment que nous sommes parvenus à une certaine convergence de points de vue au niveau des pays, de territoires et de pays pour ce qui est des codes à deux lettres.

Et dans cette piste de travail 2, dans le groupe complet, il a été suggéré qu'une lettre, un chiffre, soit ouvert au gTLD. Et cela représente un changement par rapport à 2012. Avant c'était deux caractères, maintenant c'est caractère et lettres, deux lettres. Et il faut considérer si cela est possible ou pas. Il faut garder cela à l'esprit.

Donc mais pour le reste, quand il s'agit des codes à deux lettres ou à trois lettres pour des noms de pays et de territoires, nous croyons être arrivés à une certaine convergence de points de vue, pour que ce type de code soit protégé dans le guide candidature 2020.

Mais ce n'est qu'une vision préliminaire. Nous suivons les processus de la GNSO, nous suivons les différentes étapes du processus de la GNSO. Nous travaillons dans le groupe, ensuite

---

nos conclusions sont présentées au conseil, et ensuite on aura le résultat final.

Les domaines les plus controversés concernent les noms qui ne correspondent pas à des villes capitales. Ce type de noms n'a pas bénéficié de protection auparavant, et la question des langues n'a pas encore été abordée. S'il s'agit de noms de villes, non capitales, en anglais ou dans d'autres langues.

Ensuite, les noms de villes et les noms qui ont créé des problèmes dans la série précédente. Par exemple .AMAZON etc. cela n'a pas été mentionné.

Il y a des points de vue très divergents qui vont de : il faut protéger tous les noms jusqu'à il ne faut rien protéger. Nous essayons donc de développer un terrain d'entente pour que les candidats puissent avoir une certaine prévisibilité pour que les utilisateurs ne soient pas portés à confusion.

Nous essayons de trouver des solutions ensemble.

Voilà le message principal que je voulais vous faire passer. Soyez attentifs, nous savons que les gouvernements s'intéressent à cette question, il faut suivre cela de près, cela prendra du temps jusqu'à ce qu'on arrive à une solution qui soit acceptable pour tous.



---

Et s'il y a quelque chose que je peux faire pour vous, n'hésitez pas à me contacter. Merci.

MANAL ISMAIL: L'Iran s'il vous plait.

KAVOUS ARASTEH: Oui, merci Annabeth. J'aimerais soulever trois inquiétudes par rapport aux activités de la piste de travail 5.

À plusieurs reprises il a été dit qu'il n'y a pas de loi internationale concernant les noms etc. Mais il ne faut pas oublier qu'avant la loi internationale, il y a la loi consuetudinaire qui est importante, et qui parfois est plus forte que la loi nationale. Avant d'avoir des constitutions, etc., il y avait ce type de loi consuetudinaire qui a été utilisé pendant des années et des années. Alors les gens devraient comprendre cela. C'est un point qui a été manifesté, lorsqu'on parle du fait qu'il n'y a pas de loi internationale en la matière.

Ensuite, on parle d'opportunités manquées. Qui a manqué ces opportunités ? Il y a des actions qui se font aux dépens d'autres, mais il ne s'agit pas d'occasions manquées. Et il faut réfléchir à cette question.

---

Il y a plusieurs pistes de réflexion dont on devrait tenir compte. Il y a peu de participation peut-être du GAC à cause des contraintes au niveau des ressources, mais actuellement, le rapport est une compilation et une compilation de vues contradictoires et opposées.

J'espère que par rapport aux deux ou trois domaines que vous avez évoqués vous allez parvenir à un terrain d'entente et que vous allez continuer à travailler sur ces questions. Parce que les gens ont tendance à rester figés dans leurs positions. Et c'est aux coprésidents d'essayer de trouver un terrain d'entente pour trouver une voie à suivre.

Donc je vous encourage à agir de cette manière pour essayer de trouver une solution.

Parfois, et ce sera mon dernier commentaire - je vous rassure - il y a une confusion entre les gens et les gouvernements. Quand on parle de noms de pays, on ne parle pas d'un pays seulement, on parle des gens qui habitent dans ce pays, de l'identité de cette population, de leurs croyances.

Alors dès que les gouvernements parlent des noms de pays, on pense que c'est les gouvernements qui veulent prendre le dessus, mais on ne parle pas que de gouvernements, on parle ici de populations, de gens qui habitent dans ces pays.

---

Je sais qu'il y a, je dirais une phobie vis-à-vis des gouvernements à l'ICANN, pour ainsi dire. Dès qu'on parle des gouvernements, tout le monde est sur ses gardes. Mais j'espère que cette espèce de phobie va diminuer au fil du temps. Et donc je vous encourage, je vous demande à travailler en vue de trouver ce terrain d'entente.

ANNEBETH LANGE:

Merci beaucoup Kavous. Tout ce que vous avez dit est vraiment très intéressant et très utile. Et je suis d'accord avec vous, nous sommes 4 coprésidents qui représentons différents intérêts et nous nous devons d'être neutres en tant que coprésidents. Mais je suis d'accord qu'on se focalise beaucoup sur la loi ici, alors qu'il y a d'autres éléments. Il y a des identités, il y a des sentiments, et comme vous le dites, les lois consuetudinaires ne sont pas écrites mais ont gouverné les mœurs pendant des années.

Donc on ne peut pas rester dans les extrêmes. Il faut, bien entendu, trouver une solution de compromis, et il faudra faire ce que l'on a fait dans le groupe de travail sur la gouvernance de l'internet, les enfermer, ne pas les laisser sortir jusqu'à ce que le problème soit résolu peut-être.

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ?

---

MANAL ISMAIL: J'ai l'Iran, mais permettez-moi de vous rappeler de dire votre nom et le pays ou l'organisation que vous représentez quand vous prenez la parole, pour que la transcription puisse être correcte.

KAVOUS ARASTEH: J'aimerais pouvoir poser une question compliquée, complexe et difficile à Katrina. Et c'est la propriété des codes de pays. C'est une question juridique, et cela fait l'objet de litiges en justice. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais c'est une question importante, et à un moment donné, pas maintenant, mais peut-être dans une prochaine réunion, on pourrait en parler.

Il faudrait que les gens puissent savoir quelle est la relation entre les ccTLD et le pays. Est-ce qu'il y a un lien, de quelle nature ce lien est-il ?

C'est une question intéressante que l'on pourrait aborder peut-être une prochaine fois si vous êtes d'accord.

KATRINA SATAKI: Merci beaucoup. C'est une question extrêmement intéressante et je vous remercie de ne pas vouloir que j'y réponde

---

maintenant. Mais bien sûr, on pourra en parler à une prochaine réunion.

Je vais profiter de cette occasion pour dire qu'actuellement nous avons une approche très intéressante pour établir l'ordre du jour de ce type de réunion. Nous avons Peter [inaudible] de notre côté, et un représentant du GAC de votre côté, et nous établissons quels sont les sujets d'intérêts pour les uns et les autres.

Et j'aimerais vous encourager donc à nous faire parvenir vos idées. Si vous avez par exemple, comme vous venez de le faire, une idée par rapport à un sujet que l'on pourrait traiter, je vous encourage à nous faire parvenir ces idées pour que nous puissions préparer des documents d'informations ou de contexte pour une prochaine réunion.

Ce point évoqué par Kavous pourrait faire partie de notre réunion à Barcelone.

PAR BRUMARK:

Il y a, on oublie parfois, mais il y a une relation très proche entre les ccTLD et les gouvernements. Et on oublie parfois cela. Je pense qu'il y a donc la possibilité de coopérer de plusieurs façons.



---

Oui, le conseil de la ccNSO a adopté des directives internes pour les actions de rejet ou d’approbation. Cela nous a pris du temps parce que le texte qui figure dans l’annexe D est vraiment très compliqué. Stephen qui est conseil, a passé beaucoup de temps à lire et à traduire, interpréter tout cela pour le reste d’entre nous. Ça n’a pas été facile.

En ce moment, nous avons des directives claires par rapport à la façon dont nous devons agir par rapport à ce que nous devons faire pour suivre les procédures afin de pouvoir respecter les délais assez étroits, assez serrés, qui sont établis.

Donc les statuts constitutifs d’un côté, puis oui, on voit des possibilités d’amélioration qui pourraient être appliquées par l’ICANN, pour simplifier un petit peu les choses pour les participants décideurs.

Peut-être que Stephen, qui est notre représentant au sein de l’administration de la communauté habilitée pourrait vous en parler un petit peu, parce que c’est lui qui s’y connaît vraiment en la matière.

STEPHEN:

Comme Katrina l’a dit, nous avons un groupe de travail qui a écrit les directives, les procédures pour nous, et qui a consacré

---

énormément de temps à comprendre quelles étaient les exigences de l'annexe D.

La ccNSO devait donc approuver ou rejeter une action du conseil d'administration. L'approbation était assez facile, mais pour ce qui était du rejet, il y avait des contraintes au niveau des délais et il fallait travailler de manière coopérative pour pouvoir arriver à une action de refus ou de rejet.

Et nous serions ravis de partager ce que nous avons fait par rapport à cela, soit nos directives, soit nos procédures, avec les membres du GAC qui seraient intéressés à voir ce que nous avons fait. Notamment pour ce qui est des contraintes de temps que nous avons pour arriver à prendre des décisions.

Nous avons établi trois actions pour ce qui est de l'administration de la communauté habilitée. Nous avons deux périodes pour le rejet d'action. Le premier a expiré le 21 juin, il y a quelques jours. Et nous avons je crois une autre réunion qui devrait avoir lieu et bien sûr je suis prêt à répondre à vos questions si vous en avez par rapport à cela.

INDE: Cela serait très utile.



---

STEPHEN : Nous serons ravis de le faire.

MANAL ISMAIL: Merci L'Inde, merci Stephen. La CTU.

NIGEL CASSMIRE CTU: Merci. Mon commentaire concerne ce que vous venez de dire par rapport à la délégation des codes de pays, des TLD avec codes de pays.

Il y a eu une séance très informative dimanche à l'atelier de renforcement de capacités du GAC quand nous avons pu parler avec le personnel de l'ICANN qui s'occupe de transferts de la délégation des TLD, des noms géographiques, noms de pays. Et on nous a recommandé que ce matériel soit mis en ligne pour que l'on puisse le lire.

Donc il y a déjà des documents qui existent, qui pourraient être rendus disponibles afin de pouvoir suivre la suggestion qui a été faite par l'Iran.

Cet atelier de renforcement de capacités a été organisé par le GAC et le groupe de travail sur les régions faiblement desservies du GAC.

---

**MANAL ISMAIL:** Oui, bien sûr la délégation et redélégation de ccTLD est un sujet d'intérêts, donc assurez-vous de partager tous les sujets d'intérêts avec Peter pour que nous puissions en tenir compte au moment d'élaborer l'ordre du jour de la prochaine réunion. Commission Européenne s'il vous plait.

**COMMISSION EUROPEENNE:** Je voulais répondre à l'Inde.

Le Conseil des registres ccTLD mène en ce moment une étude pour voir comment les ccTLD nationaux ont mis en œuvre le RGPD et les conclusions on les aura fin juillet. A ce moment-là ce serait intéressant de pouvoir les partager.

**MANAL ISMAIL:** Très bien. Merci à la Commission Européenne. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Katrina Sataki ?

**KATRINA SATAKI :** Une annonce, une dernière annonce de notre côté. Je vais donner la parole à Annebeth.

**ANNEBETH LANGE:** Je voulais vous rappeler qu'il y a une séance inter-communautaire jeudi à 15h15, où nous allons continuer à discuter de la question des noms de ville et d'autres noms

---

géographiques. Si cela vous intéresse, vous êtes invités à participer à la réunion. Nous essayons de rendre la réunion le plus interactif possible, et apparemment cela s'est bien passé lundi, dans la réunion de lundi.

KAVOUS ARASTEH:

Merci chers collègues, Katrina et Annebeth ; Si vous me le permettez, je voudrais vous demander votre point de vue par rapport au EPDP, dans le cadre du RGPD. Quels sont les points de vue de la ccNSO par rapport à cela ?

Je voulais, si vous voulez, si vous pouvez, que vous partagiez vos points de vue avec nous.

KATRINA SATAKI:

Nous n'avons pas encore discuté de la possibilité de participer ou non dans ce EPDP.

À titre individuel, des ccTLD qui sont intéressés peuvent le faire à titre personnel. Mais la ccNSO, à l'heure actuelle, n'a pas encore envisagé de prendre part active à ce processus.

MANAL ISMAIL:

Merci Katrina. Y a-t-il d'autres commentaires ou questions ? Très bien.

Quelques annonces avant de conclure.

---

Cela conclut nos réunions d'aujourd'hui, mais nous avons deux séances intercommunautaires sur le RGPD cet après-midi. Je vous encourage à y participer. Elles auront lieu dans cette même salle.

Annebeth a également annoncé la réunion intercommunautaire qui aura lieu jeudi. Notre ordre du jour conclut en général à 15 h tous les jours afin de nous permettre de participer à ces séances intercommunautaires, à l'exception de demain où nous allons travailler à la rédaction de notre communiqué.

Nous allons donc nous rencontrer demain matin à 8 h 30 dans cette même salle.

À 8h30 il y aura une séance de travail sur les droits de l'homme et la plénière du GAC va commencer à 9 h dans cette même salle.

S'il vous plait soyez attentifs à vos emails, vous allez recevoir un email de Tom, il l'a déjà envoyé ? Non.

Vous allez recevoir un email de Tom avec la deuxième version des questions que nous voulons partager avec le conseil d'administration lors de notre réunion demain.

Si vous avez des commentaires, je vous prie de nous les faire parvenir très vite pour que l'on puisse les incorporer à cette liste de question avant demain.

---

Ceci dit, j'aimerais remercier Stephen, Katrina, Annebeth et tous nos collègues de la ccNSO qui sont dans la salle d'avoir pris le temps d'échanger avec nous des informations extrêmement utiles. Merci beaucoup.

KATRINA SATAKI:                   Merci beaucoup, ça a été un très grand plaisir.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**